

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE

## AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le rôle de perception des Territoires non organisés sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle a été déposé au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, selon les dispositions de l'article 1007 du *Code municipal*.

Conséquemment les comptes de taxes pour l'année 2017 seront expédiés aux contribuables concernés dans les délais prévus à l'article 1012 du *Code municipal* et à l'article 81 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Les comptes de taxes sont ainsi payables dans les délais prévus par la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

*(s) Me Mylène Mayer*

Me Mylène Mayer